

Session extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le mercredi 17 octobre 2012, à l'édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h20 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présent :

Madame et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel
Michel Boudreault
Jean-Guy Lapierre
Charles Desrochers

Madame la conseillère Doris Turcotte et monsieur le conseiller Roger Trudel sont absents.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire trésorière, présente.

Suite au consentement unanime des membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité de renoncer à l'avis de convocation et qu'en vertu de l'article 157 du Code municipal, malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une session du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2012-10-247 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

2012-10-248 Contrat de déneigement 2012-2013

Il est proposée par monsieur le conseiller Michel Boudreault et unanimement résolu d'accepter le contrat de déneigement de ML.Récupération au montant de 83 195.57\$ taxes incluses. Pour le sablage, le taux à l'heure de 80\$, pour le sable et le sel 21\$ la tonne métrique et pour le peigne, 125\$ de l'heure.

De plus monsieur Lefebvre sera convoqué à une rencontre avec le conseil municipal le 31 octobre de 18h30 à 19h30 pour discuter du contrat de déneigement ainsi que de certains autres points.

Adopté

2012-10-249 Avis de motion d'un projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre donne maintenant avis de motion d'un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Adopté

2012-10-250 Demande d'aide pour des frais juridique à l'UMQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de demander de l'aide financière pour combler les frais juridiques d'une cause que la Ville de Malartic désire aller en Cour Suprême et à laquelle la Municipalité de Rivière-Héva est intervenante.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée

2012-10-251 Levée de la séance

À 19h25, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimentement résolu que la séance soit et est levée.

Adopté

Réjean Guay
Maire

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire-trésorière